



## Remplacement congé parental

Par **kiki90**, le **05/08/2010** à **16:13**

Bonjour,

J'ai commencé le 26 janvier 2009 pour un remplacement de 6 mois d'une salariée en congé maternité, puis elle a repris 1 an. J'ai signé un contrat plus 1 avenant. puis je demandé un cdi?

Par **pierara**, le **05/08/2010** à **21:52**

Bonsoir,

vous êtes sur un nouveau motif. Vous auriez du avoir un nouveau contrat pour remplacement de congé parental et non pas un avenant.

Il s'agit plus d'une erreur de votre employeur que d'une malversation.

Maintenant, si vous souhaitez obtenir vos CDI de cette façon, vous n'irez de toute façon pas bien loin ....

Cdl